



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Ports autonomes

Question orale n° 7

Texte de la question

M. Régis Fauchoit attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur sur la décision du groupe Renault de transférer du Havre à Zeebrugge l'acheminement de la moitié de ses exportations vers la Grande-Bretagne. Alors que pas moins de trois usines construisant des véhicules Renault sont situées au nord de l'Europe (deux dans la région Nord-Pas-de-Calais et une en Belgique), aucune de leur production vers la Grande-Bretagne ne passe par le port de Dunkerque. C'est pourquoi il lui demande, qu'au sein de la politique actuelle du Gouvernement, il soit donné priorité à un partage accru de l'activité portuaire, notamment en faveur du port de Dunkerque.

Données clés

Auteur : [M. Fauchoit Régis](#)

Circonscription : - NI

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 7

Rubrique : Transports maritimes

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 avril 1993, page 125

Réponse publiée le : 24 avril 1993, page 143

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 22 avril 1993